

BARÈME D'HONORAIRES

MANDAT DE VENTE*	
Service Excellence	Service Essentiel
5% auquel s'ajoute 1 900 € de forfait	5% avec un minimum de 5 900 €
Mandat de recherche	Stationnements
5% auquel s'ajoute 1 900 € de forfait	1 200 € par emplacement
	Terrain à bâtir
	Barème avec un forfait min de 9 900 €

TRANSACTION LOCATIVE	
A la charge du locataire	
➤ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8,10 ou 12 €/m ² selon la zone.	
➤ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 3€/m ² .	
A la charge du bailleur	
➤ Honoraires d'entremise et de négociation : 90,00 € TTC	
➤ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8,10 ou 12 €/m ² selon la zone.	
➤ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 3€/m ² (pour les meublés : 3€/m ² supplémentaire pour la réalisation de l'inventaire du mobilier)	
GESTION LOCATIVE	
Mandat performance	Mandat Excellence
6 % HT soit 7,20 % TTC des sommes encaissées	6,83 % HT soit 8,20 % TTC des sommes encaissées
ASSURANCES	
Garantie « des loyers impayés » : 2,80 % TTC des sommes quittancées	
AUTRES SERVICES	
➤ Vacation (gestion d'un dossier impayé, d'un sinistre, représentation à une Assemblée Générale, ...) : 90 € TTC / heure	
➤ Etablissement d'un état des lieux ou d'un bail hors mission de location : 180 € TTC à la charge du demandeur	
➤ Gestion locative d'un garage : sur devis	
➤ Avenant modificatif à un bail géré : 120 € TTC à la charge du demandeur	

SYNDIC
Entre 100 € et 500 € du lot avec un minimum de 2 000 € TTC Sur devis en fonction du nombre de lots et de la complexité de l'immeuble (gardien, contrat d'entretien...)